



# Occupation de parties communes par des véhicules

Par **F3F30**, le **26/07/2019** à **17:57**

Une cour intérieure de la copropriété est occupée par une douzaine de véhicules , dont des "véhicules ventouses".

Le règlement l'interdit .

La Police ne veut pas intervenir au titre de la procédure "Maitre des lieux"

Un nouveau syndic vient d'être élu

Notre avocat, contacté en son cabinet pour étudier une action à mener, une stratégie envers un tiers, et à qui il a été demandé une convention d'honoraires (qu'il n'a pas fourni) a rencontré ce tiers , sans aval de notre part , et lui a révélé à l'avance un certain nombre d'éléments verbaux communiqués en son cabinet . Il crie au scandale à présent car nous lui reprochons un manque de déontologie et de secret

Que faire ?????